

B'H

Moché, David et le Baal Chem Tov

(Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5737-1977)

(Likouteï Si'hot, tome 18, page 35)

1. Nous avons maintes fois souligné(1) que le moment de Chavouot établit un lien entre :

- A) Moché, notre maître, par l'intermédiaire duquel la Torah fut donnée, à Chavouot,
- B) le roi David, puisque : «David mourut à Chavouot»(2),
- C) le Baal Chem Tov, qui quitta également ce monde à Chavouot(3).

Tout est effet de la divine Providence, notamment les événements qui concernent les Juifs, en général et les Grands, les chefs d'Israël, en particulier. Cela veut dire que :

- A) ils ont tous un point commun(4) et c'est précisément la raison pour laquelle ils sont tous liés à un même jour,
- B) ce point commun concerne, en outre, le contenu essentiel de ce jour, en l'occurrence la fête de Chavouot, temps du don de notre Torah(5).

A l'inverse, il doit également y avoir un fait nouveau, en ce point commun, tel qu'il se trouve chez chacun de ces trois chefs d'Israël. Selon l'expression de la Guemara, chacun d'eux «est nécessaire».

2. L'un des points communs à Moché, à David et au Baal Chem Tov est le fait que chacun d'eux fut non seulement un roi, un chef d'Israël(6), mais aussi le premier de sa catégorie de royauté et de direction du peuple juif.

Moché, notre maître, fut le premier chef(7) de tous les enfants d'Israël, notamment d'après l'avis du Rambam(8), qui affirme que : «il était un roi». Il fut, de ce fait, le premier roi d'Israël. David fut le premier : «roi de la maison de David». Or, «dès que David reçut l'onction, il mérita la couronne(9) de la royauté, qui ne disparaîtra jamais de sa descendance»(9*). Enfin, le Baal Chem Tov fut le premier chef(10) de la 'Hassidout générale.

Ceci nous permettra de comprendre le lien particulier qui existe entre ces trois rois et chefs d'Israël, par leur point commun et le don de la Torah. En effet, l'un des apports essentiels de ce don fut de rendre chaque Juif partie intégrante d'un «royaume de prêtres», de «princes»(11). Et, chacun reçoit ainsi la force d'exprimer ce caractère, d'une manière évidente. On l'obtient des chefs d'Israël de toutes les générations(12), comme nous le montrerons.

3. Nous comprendrons la relation entre la «nation de prêtres» et le don de la Torah en définissant, au préalable, ce qu'est la royauté. Son aspect essentiel est l'élévation. Le roi est plus haut, séparé de tout le peuple. De ce fait, il n'a pas le droit de s'abaisser à effectuer un travail(13) et l'on doit satisfaire tous ses besoins dans la plus grande largesse, ainsi qu'il est écrit(14) : «tes yeux verront le roi dans sa beauté». Personne et rien, dans le royaume, ne peut l'empêcher de faire ce qu'il veut. Ainsi, comme le disent nos Sages(15), dont la mémoire est une bénédiction : «le roi peut briser les barrières et nul ne doit lui faire obstacle» ou encore(16) : «si le roi l'ordonne, la montagne sera déracinée».

Une telle situation est comparable à celle que le don de la Torah apporta aux enfants d'Israël. Grâce à ce don, «Tu nous as élevés», les enfants d'Israël furent placés au-dessus des autres nations, au-dessus du monde, en général. Ils cessèrent d'être soumis aux voies de la nature. En d'autres termes, lorsque les Juifs accomplissent la Volonté de D.ieu, lorsqu'ils adoptent pleinement le comportement de la Torah et des Mitsvot, non seulement ils obtiennent la satisfaction de leurs besoins dans la largesse, mais, en outre, ils n'ont plus besoin de labourer, de planter. Leur travail est effectué par les autres(17).

Appliqué au service de D.ieu de chaque Juif, cela veut dire que celui qui met en pratique la Torah et les Mitsvot doit adopter un comportement royal, se consacrer à la Mitsva comme s'il n'avait aucun autre travail, pas le moindre souci(18), comme celui dont l'on satisfait tous les besoins dans la largesse(19). Aucun raisonnement basé sur les lois naturelles ne doit faire obstacle à la pratique de la Mitsva. En effet, pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot, un Juif est maître de la nature, son roi.

Quand un Juif aborde la pratique de la Torah et des Mitsvot avec l'attitude de celui qui appartient à une «nation de prêtres», il n'a plus à lutter contre son mauvais penchant, ni contre ce qui le trouble. Il agira dans le calme, se placera d'emblée au-dessus du monde. En ayant conscience d'appartenir à une «nation de prêtres», il écartera, d'emblée, toutes les contrariétés.

4. Toutefois, un Juif pourrait encore se poser la question suivante. On peut comprendre qu'il en soit ainsi par la dimension profonde de l'âme, qui transcende le corps et ne s'introduit pas en lui. Il est alors bien clair que le monde et la matérialité ne remettent pas en cause l'attachement à D.ieu, l'accomplissement de Sa Volonté, de Ses Mitsvot, celles(20) du Roi du monde.

Mais, il s'agit, en l'occurrence, de la partie de l'âme qui s'introduit dans le corps et qui entre ainsi en contact avec les préoccupations du monde, lesquelles la limitent et la dérangent. Dès lors, comment lui demander de s'élever au-dessus de cette introduction et de le faire vraiment ?

La réponse est donc la suivante. Il y a, dans chaque génération, des chefs d'Israël, qui possèdent les qualités de la royauté et de l'élévation. Ce sont eux qui apportent à tous les Juifs le pouvoir(19) de mettre en évidence, au sein de leur propre personne, au moins jusqu'à un certain point, leur appartenance à la «nation de prêtres».

5. Moché, David et le Baal Chem Tov étaient tous des chefs, des rois. C'est pour cela qu'ils disposaient de la richesse, de l'opulence, y compris matériellement(20*). En outre, ils régnaient sur la nature et la dirigeaient. Leur comportement était surnaturel.

Ainsi, la manière dont Moché conduisait le peuple, en Egypte, puis dans le désert, était miraculeuse(21). De même, D.ieu fit constamment des miracles et des merveilles pour le roi David, comme l'indiquent plusieurs prières et actions de grâce figurant dans le livre des Tehilim. Et, le Baal Chem Tov avait lui-même une attitude faite de miracles et de merveilles. Ses récits et ceux de ses disciples sont bien connus(22), au point qu'il est habituel de dire, dans le langage courant, quand on évoque un fait merveilleux : «c'est une histoire du Baal Chem !». Leur influence se répandit donc et c'est grâce à cela que l'aspect de roi peut être mis en évidence chez chaque Juif.

6. Pour définir la particularité de chacun d'eux, de Moché, de David et du Baal Chem Tov, ce qu'ils apportent à chaque Juif, il est nécessaire de définir, au préalable, les trois aspects du don de la Torah :

A) Il y eut d'abord la révélation de D.ieu, lors du don de la Torah, ainsi qu'il est dit : «l'Eternel descendit sur le mont Sinaï», transcendant la nature et le monde, mais il n'en fut ainsi que de manière éphémère.

B) Il y eut aussi la conséquence, l'effet de la révélation dans le monde. Quand le Chofar se tut, la Présence divine se retira(23) et la Lumière divine du don de la Torah disparut. Néanmoins, la nature du monde s'en trouva affinée, afin que par la suite, il soit plus aisé de mettre en évidence la Lumière de D.ieu.

C) Il y eut, enfin, la finalité du don de la Torah, l'union entre les créatures célestes et les créatures terrestres(24), ou encore, selon les termes du Tanya(25), la transformation de ce monde matériel, le plus bas qui soit, en une demeure pour D.ieu, béni soit-Il. Cela veut dire qu'au sein du voile du monde, en lequel la Divinité n'apparaît pas, en «la pénombre intense et profonde, emplie de forces du mal et de l'autre côté, qui est opposé à D.ieu, à proprement parler et prétend : «il n'est rien d'autre que moi», un Juif a le pouvoir d'introduire la révélation de la Lumière de D.ieu, telle qu'elle a été obtenue lors du don de la Torah.

7. De façon générale, ces trois aspects correspondent à trois périodes du peuple d'Israël, la génération du désert, l'époque en laquelle les enfants d'Israël se trouvaient sur leur terre et le temps de l'exil.

Les enfants d'Israël, dans la génération du désert, reçurent la Torah, âmes vêtues de corps et ils ont ensuite conservé, d'une manière évidente, une trace de cette révélation. Ils sont restés dans le désert, où ils n'étaient pas soumis aux limites du monde. Ils dépendaient alors du comportement miraculeux, transcendant la nature, dans tous(26) les domaines. C'est ainsi qu'ils pouvaient se consacrer totalement à la Torah. Comme le soulignent nos Sages(26*), dont la mémoire est une bénédiction, «la Torah fut donnée uniquement à ceux qui se nourrissaient de manne».

En Terre sainte, les enfants d'Israël se trouvaient, d'ores et déjà, dans un pays d'installation, avec un mode de vie basé sur les voies naturelles. En revanche, la Présence divine s'y révélait, ainsi qu'il est dit(27) : «un pays que l'Eternel ton D.ieu recherche, les yeux de l'Eternel ton D.ieu sont toujours tournés vers lui, du début de l'année à la fin de l'année». Du travail de la terre, il est dit : «la plantation et la récolte... ne disparaîtront pas»(27*) et : «c'est par la pluie des cieux que tu boiras de l'eau»(28). Il est alors bien clair que c'est D.ieu Qui accorde sa subsistance à chacun et que l'on accomplit : «tout ce que tu fais»(29) uniquement pour forger le réceptacle en lequel : «l'Eternel ton D.ieu te bénira», à Sa propre initiative(30).

A l'inverse, pendant la période de l'exil, «nous ne voyons pas les miracles»(31). Un Juif peut alors penser qu'il est totalement soumis aux lois de la nature, ce qu'à D.ieu ne plaise, au même titre qu'un non Juif. De ce fait, un effort est nécessaire pour briser le voile du monde et pour éclairer l'obscurité de l'exil.

8. La révélation du don de la Torah fut uniquement éphémère, dans l'effet qu'elle exerça sur le monde. Pour ce qui concerne les Juifs, en revanche, elle leur fit acquérir, d'une manière définitive, la qualité de : «nation de prêtres». Chacun d'entre eux, quelle que soit la situation

dans laquelle il se trouve, est, au fond de son âme, beaucoup plus haut que tout ce qui l'entoure et il n'est pas soumis aux lois de la nature(32).

On retrouve la même différence et le même fait nouveau au sein des influences de la royauté et du commandement que Moché, David et le Baal Chem Tov ont exercé sur les Juifs. Moché, notre maître, est celui par l'intermédiaire duquel la Torah fut donnée, au point que celle-ci : «porte son nom»(33). Il fit en sorte que les enfants d'Israël de sa génération, ceux qui reçurent la Torah, âmes vêtues de corps(34), soient une : «nation de prêtres» au sens le plus littéral, d'une manière concrète. En effet, tous leurs besoins étaient satisfaits par D.ieu(35), sans le moindre effort de leur part. Chacun connaissait la richesse, l'opulence(36) et vivait sa vie d'une manière miraculeuse.

Puis, les enfants d'Israël parvinrent en Terre sainte et la manne, «pain du ciel»(37), disparut. Selon les termes du verset, «quand vous parviendrez dans le pays... pendant six ans, tu planteras...»(38). Il fut alors nécessaire de travailler. Certes, la divine Providence apparaissait clairement, en Erets Israël et il était donc bien évident qu'en réalité, c'est D.ieu Qui accorde à l'homme sa subsistance. Malgré cela, il fallait encore forger, en empruntant les voies de la nature, le réceptacle qui pouvait contenir la bénédiction de D.ieu. Il restait donc possible de penser que l'action réalisée avait une importance intrinsèque, qu'elle permettait réellement de gagner sa vie et qu'elle pouvait donc faire obstacle à la pratique de la Torah et des Mitsvot.

Tel fut donc l'apport du roi David(39), qui insuffla la force nécessaire pour qu'un Juif, installé dans un pays, puisse, néanmoins, exprimer son appartenance à un : «royaume de prêtres» et prendre conscience du fait que sa subsistance lui vient intégralement de D.ieu, qu'elle lui confère une largesse véritable, qu'il y a bien là, dans la source et dans la dimension profonde, un fait miraculeux, qui n'est pas limité par les voies naturelles et qu'il les emprunte uniquement parce que telle est la Volonté du Créateur, afin de mettre en pratique, de cette façon, les termes du verset : «en tout ce que tu feras»(40).

Il en résulte qu'en pareille situation, dès lors qu'il s'agit de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, un Juif sera toujours en mesure de le faire, sans le moindre obstacle, à la manière d'un roi, comme on l'a indiqué au paragraphe 3.

9. Puis, commença l'obscurité de l'exil et, notamment, la période en laquelle cette obscurité devint encore plus dense et profonde. Les difficultés d'une telle période firent que, pour gagner sa vie, il devint nécessaire, non seulement de travailler, mais aussi de subir les «soucis de la subsistance»(41). Il fallut alors recevoir une force nouvelle, plus haute, afin d'être en mesure de réveiller, en sa propre personne, les caractères d'un roi.

Un Juif pourrait donc penser qu'en pareille époque, quand les voiles et les occultations, dans la pratique de la Torah et des Mitsvot, sont si intenses, il est amplement suffisant de maintenir le niveau habituel de cette pratique, ce qui suppose, d'ores et déjà, un âpre combat, avec beaucoup d'effort, pour surmonter de telles difficultés. A fortiori en est-il ainsi quand on ajoute un effort supplémentaire pour accomplir la Mitsva d'une meilleure façon, pour augmenter son étude de la Torah, au-delà de son obligation.

En revanche, comment mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, en une telle période, comme quelqu'un qui appartient à une «nation de prêtres», comme si, concrètement, les voiles et les occultations de la période n'existaient pas ?

Le Baal Chem Tov répond à cette question(42) en soulignant qu'au plus profond de l'exil, un Juif peut encore s'élever au-dessus de ce qui l'entoure et avoir la conscience d'appartenir à un «royaume de prêtres», que D.ieu conduit, par Sa Providence, de façon miraculeuse, au quotidien et jusque dans le moindre détail.

L'influence permettant de révéler, en chaque Juif, cette appartenance au «royaume de prêtres», y compris pendant le temps de l'exil, est un fait encore plus nouveau, une élévation particulière de la royauté(43), au-delà des deux situations précédentes.

En effet, la possibilité pour un Juif de s'élever au-dessus du monde et de la nature, quand il se trouve dans un désert, séparé du monde, ou même, au sein du monde, dans un endroit en lequel la Divinité se révèle, en Erets Israël, n'exprime pas pleinement le caractère infini de la royauté, qu'il peut posséder. En pareil cas, en effet, il n'est pas pleinement soumis aux limites de ce monde.

En revanche, quand un Juif adopte la même attitude pendant le temps de l'exil, il fait alors la preuve qu'il est capable de recevoir l'élévation et, selon l'expression bien connue(44), d'avancer : «a priori par le dessus de l'obstacle», non pas d'une manière progressive, mais bien au-delà de toutes les limites, passant de l'obscurité la plus profonde de l'exil à l'immense élévation du : «royaume de prêtres».

10. Que D.ieu nous garde, cependant, de penser que l'apport de Moché, de David et du Baal Chem Tov fut réservé uniquement aux Juifs de leur génération ou, plus généralement aux époques en lesquelles ils vécurent, c'est-à-dire, pour Moché, en la génération du désert, pour David, en la période durant laquelle les Juifs se trouvaient en Erets Israël et, pour le Baal Chem Tov, en le temps de l'exil.

En fait, l'action de Moché, celle de David et celle du Baal Chem Tov sont véritablement éternelles(45), pour tous les Juifs, en toutes les générations. C'est la raison pour laquelle tous les Juifs appellent Moché : «notre maître» et ils proclament(46) que : «David, roi d'Israël est vivant et il existe», encore à l'heure actuelle. En outre, la venue du Machia'h(47) dépend de la diffusion des sources de la 'Hassidout à l'extérieur(48) et ceci concerne donc bien tous les Juifs, en toutes les générations.

Mais, tout comme, de façon générale, leurs apports se répartissent entre trois périodes globales, ils correspondent aussi, au sein de chaque génération, à trois catégories de Juifs et, pour chacun, à titre individuel, à trois formes du service de D.ieu.

Il y a, globalement, trois formes du service de D.ieu, l'étude de la Torah, la prière, les bonnes actions et la pratique des Mitsvot, ce qui inclut les Injonctions(49) : «en toutes tes voies, connais-Le» et : «toutes tes actions seront pour le Nom de D.ieu». Ces différentes formes peuvent être comparées à ce service de D.ieu, durant les trois périodes précédemment définies, le désert, Erets Israël et le temps de l'exil.

La Torah est la révélation de la Sagesse de D.ieu, béni soit-Il et son étude est un dévoilement du haut vers le bas, mettant en évidence la Volonté et la Sagesse de D.ieu, en ce monde matériel. Elle permet donc de s'élever au-dessus du monde, comme l'étaient les enfants d'Israël dans le désert. La Torah permet d'être un roi et, comme le disent nos Sages(50), dont la mémoire est une bénédiction, «les Sages sont appelés des rois». Un roi conduit la nature et il la dirige(51),

conformément aux affirmations bien connues de nos Sages(52), à propos du verset : «D.ieu Qui entérine pour moi».

La prière permet de formuler ses besoins à D.ieu(53). Celui qui prie a ainsi conscience que c'est D.ieu Qui les satisfait, comme on l'a indiqué à propos d'Erets Israël. Néanmoins, cet homme se préoccupe lui-même de ses propres besoins(54) et il en demande à D.ieu la satisfaction, car il en ressent le manque.

Pour autant, celui qui prie n'est pas encore en prise directe avec les objets matériels, tels qu'ils sont dans le monde. Ceci évoque les enfants d'Israël se trouvant sur leur terre, «l'un sous sa vigne et l'autre sous son figuier»(55), non pas parmi les nations du monde. La relation de celui qui prie avec ces objets matériels se limite donc uniquement à une demande formulée à D.ieu, celle de satisfaire ses besoins.

La pratique des Mitsvot a recours aux objets matériels et a fortiori est-ce le cas pour l'élévation des actions permises, l'affinement et la transformation de l'obscurité et du voile inhérents à la matière du monde, afin que brille la lumière de la sainteté. Ceci est comparable à la présence des Juifs au sein des nations, pendant le temps de l'exil(56).

11. Telle est donc le caractère de royauté que Moché, David et le Baal Chem Tov insufflent à chaque Juif, en chaque génération. Moché, qui est lié à la Torah révèle, en chacun, l'essence même du «royaume de prêtres». Il évoque ainsi les érudits de la Torah(57), qui sont séparés du monde, ayant l'étude pour seule activité(58). C'est à leur propos qu'il est dit : «Qui sont les rois ? Ce sont les Sages»(59).

Il peut, de plus, en être de même pour chaque Juif(60), pendant le temps que l'on consacre à l'étude de la Torah. Un Juif détient le pouvoir, au moins à ce moment, de se séparer des préoccupations du monde et de se consacrer entièrement à cette étude, comme si elle était sa seule activité.

David correspond à la prière et c'est la raison pour laquelle il écrivit le livre des Tehilim(61). Par la royauté qu'il possédait, il permit que le service de D.ieu ait un caractère royal, bien que l'homme soit conduit à demander à D.ieu la satisfaction de ses besoins. Dès lors, toutes ses requêtes sont effectivement exaucées, non pas comme lors d'une prière ordinaire, au cours de laquelle l'homme formule sa demande ici-bas, car celle-ci peut alors affronter des obstacles, être empêchée. La réalisation peut aussi exiger une longue attente, ou encore ne pas être totale. En l'occurrence, par contre, elle est immédiate, sans limite, sans barrière, la plus parfaite qui soit, comme si elle émanait d'un roi.

Ceci peut être rapproché de ce que l'on obtient par la Torah. Comme le relate le Zohar(62), Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, quand il voulut obtenir la pluie, commenta le verset(63) : «comme il est bon et agréable que des frères soient assis, ensemble». Il obtint aussitôt des pluies de bénédiction, de la manière qui convenait(64).

C'est la raison pour laquelle on trouve, dans les Tehilim, prière de David, deux aspects opposés. Ces textes sont, d'une part, des éloges et des louanges de D.ieu, au même titre que la prière et, d'autre part, l'un des vingt-quatre livres de la Loi écrite, qui, de ce fait, peut avoir le même effet que la Torah(65).

Le Baal Chem Tov mit en évidence l'Unité de D.ieu, béni soit-Il, dans le monde, l'existence véritable de chaque créature, qui est la Parole de D.ieu, le conduisant à l'existence, le maintenant et le vivifiant, à chaque instant. En outre, il révéla tout cela à la façon de la Torah, en donnant le commentaire de chaque verset(66).

De cette façon, la force fut accordée à chaque Juif, y compris à celui qui se consacre à une activité matérielle, parfois même grossière, bien que : «nous ne voyons pas les miracles», bien que l'élévation de la matière soit au prix d'un combat(67), de se battre comme quelqu'un qui appartient à une : «nation de prêtres».

Dès qu'il se rend au combat, un Juif, appartenant à une «nation de prêtres», se trouve, d'emblée, «sur ton ennemi», au-dessus de lui. La victoire vient donc d'en haut, «l'Eternel ton D.ieu le placera dans ta main»(68) et, de cette façon, «tu captureras son captif»(68), il prendra la parcelle de Divinité qui était, au préalable, «captive» au sein des objets matériels de son exil. De la sorte, l'obscurité se transformera en lumière et l'amertume, en douceur.

Notes

- (1) On verra le Likouteï Si'hot, notamment tome 8, à partir de la page 21 et à partir de la page 249.
- (2) Yerouchalmi, traité Beïtsa, chapitre 2, au paragraphe 4, traité 'Haguïga, chapitre 2, au paragraphe 3, qui est cité dans les Tossafot sur le traité 'Haguïga 17a. Midrash Ruth Rabba, chapitre 3, au paragraphe 2.
- (3) Le premier jour de la fête de Chavouot, selon le Likouteï Dibbourim, à la page 32a.
- (4) Concernant Moché et David, on verra le début du Midrash Tehilim : «tout ce qui fut fait par Moché fut refait par David». On consultera cette longue explication.
- (5) A propos de Moché et de David, le Midrash Tehilim, à cette référence, dit que : «Moché leur donna les cinq livres de la Torah. De même, David leur donna les Tehilim, qui comptent cinq livres». On notera que la 'Hassidout, qui fut révélée par le Baal Chem Tov, est l'essence de l'âme de la Torah, la Ye'hida, le cinquième niveau, grâce auquel les quatre premiers niveaux, Néfech, Roua'h, Nechama, 'Haya, sont différents. Tout ceci est longuement expliqué dans le Kountrass Inyana Chel Torat Ha 'Hassidout, à partir du paragraphe 6.
- (6) Et, ils remplirent cette fonction comme un berger, selon l'explication qui est donnée par le Likouteï Si'hot, même tome, à partir de la page 250, avec les références indiquées.
- (7) Puis, «dans chaque génération, descendent des parcelles de l'âme de Moché, notre maître, puisse-t-il reposer en paix et elles s'introduisent dans le corps et dans l'âme des Sages de la génération, les yeux de la communauté», comme l'indique le Tanya, au début du chapitre 42.
- (8) Selon les lois de la maison d'élection, chapitre 6, au paragraphe 11, le commentaire de la Michna, traité Chevouot, chapitre 2, à la Michna 2, Rabbénou 'Hananel et le commentaire de Rachi sur le traité Chevouot 15a. On verra aussi, notamment, le traité Zeva'him 102a, le Midrash Tehilim, même référence et le Midrash Chemot Rabba, chapitre 48, au paragraphe 4, les Midrashim qui sont cités par le Ramban sur le verset Bera'ha 33, 5 : «Il y eut, en Yechouroun, un roi».
- (9) Rambam, lois des rois, chapitre 1, à partir du paragraphe 7 et lois de l'étude de la Torah, au début du chapitre 3, cité brièvement dans les lois de l'étude de la Torah de l'Admour Hazaken, au début du chapitre 4. Cette référence renvoie au traité Yoma 72a et l'on peut s'interroger à ce propos, car la référence, en la matière, est les Avot de Rabbi Nathan, au début du chapitre 41 et le Sifri sur le verset Kora'h 18, 20. Mais, peut-être une référence du Talmud a-t-elle été préférée, bien qu'elle soit formulée différemment. Ce point doit encore être approfondi.
- (9*) Rambam, à la même référence et l'on verra le Midrash Tehilim, à la même référence, qui dit que : «le meilleur des rois, c'est David». On verra aussi le Séfer Ha Mitsvot du Tséma'h Tsédek, à la Mitsva de nommer un roi, au chapitre 2.
- (10) On verra la causerie de Chevi Chel Pessa'h 5696, qui est reproduite dans les additifs du Kéter Chem Tov, au paragraphe 225, affirmant que : «la grandeur d'un roi puissant est insignifiante devant la grandeur de notre maître, le Baal Chem Tov». Comme on le sait, la révélation du Baal Chem Tov fut un

avant-goût de celle du Machia'h. On verra, à ce propos, le Torat 'Haïm, Chemot, à la page 329b, qui dit que : «la crainte profonde du Baal Chem Tov évoque celle du Machia'h». On verra aussi la note 12, ci-dessous.

(11) Yethro 19, 6 et commentaire de Rachi.

(12) On verra le Séfer Ha Mitsvot, à la même référence, au chapitre 1, à propos de l'influence exercée par la soumission du roi, pour le peuple. En effet, différents textes expliquent que la grandeur du roi est liée à sa soumission profonde. On verra, à ce propos, le traité Bera'hot 34b et le Rambam, à la fin du chapitre 2 de ses lois des rois, qui dit que : «tout comme le verset lui a réservé un grand honneur et tous sont tenus de l'honorer, il est lui-même tenu d'avoir un cœur humble et contrit». On verra, à ce propos, la suite de la causerie de Chevii Chel Pessa'h 5696, qui est citée dans la note 10, à propos du Baal Chem Tov, soulignant que sa royauté est celle de D.ieu. Ceci peut être rapproché de l'influence de la royauté, qui est accordée à tous. On verra aussi Iguéret Ha Kodech, au début du chapitre 29, d'après le Michnat 'Hassidim, traité : «obligation des âmes», chapitre 2, à la Michna 1, qui précise que : «les Mitsvot qui ne s'appliquent qu'au roi sont pratiquées par lui au nom de tout Israël, car il représente tous les Juifs à la fois».

(13) De fait, un responsable de la communauté ne doit pas travailler non plus, dès qu'il se trouve en présence de trois personnes et a fortiori en est-il ainsi pour le roi, comme le disent le traité Kiddouchin 70a, le Rambam, lois du Sanhédrin, chapitre 25, au paragraphe 4, le Tour et Choul'han Arou'h, 'Hochen Michpat, chapitre 8, au paragraphe 4 et les lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 4, au paragraphe 16.

(14) Ichaya 33, 17. Lois des rois, chapitre 2, au paragraphe 5. On verra aussi le traité Horayot 9a, avec le commentaire de Rachi.

(15) Traité Pessa'him 110a et références indiquées.

(16) Traité Baba Batra 3b et références indiquées.

(17) On verra le traité Bera'hot 35b, de même que le Me'hilta et le commentaire de Rachi sur le verset Bechala'h 16, 32.

(18) Bien plus, en pareil cas, on n'a même pas son attention détournée par une autre Mitsva, comme l'indiquent, notamment, Rachi, dans son commentaire du traité Soukka 25a et le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 38, au paragraphe 7.

(19) On trouvera une explication similaire dans le Likouteï Si'hot, tome 17, à la page 307, à propos de celui qui a l'étude de la Torah pour seule activité. On consultera aussi le Torah Or, à la page 38d, affirmant que celui qui n'a pas d'autres activités que l'étude est lui-même considéré comme un roi.

(20) La Mitsva est également un lien, une attache et, comme le disent nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, «le serviteur d'un roi est lui-même un roi».

(20*) C'est ce que disent, pour Moché, le traité Nedarim 38a, à propos duquel on verra la note 36, ci-dessous, pour David, les versets Divrei Ha Yamim 1, 29, 2 et suivants, commentés par le Rambam, dans ses lois des rois, chapitre 3, au paragraphe 4 et par le Kessef Michné, à la même référence, pour le Baal Chem Tov, comme l'établissent les récits qui sont rapportés, à son propos.

(21) On verra le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 59, au paragraphe 5, qui affirme que : «Moché est le miracle d'Israël».

(22) On verra le Déré'h Emouna du Tséma'h Tsédek, à la page 65a, qui souligne que : «il n'a pas eu d'équivalent depuis l'époque des premiers Sages. Il fut la plus grande merveille et le plus immense miracle, au-delà de la nature». On consultera aussi, à ce propos, la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à la page 227.

(23) Yethro 19, 13 et commentaire de Rachi, à cette référence.

(24) Selon les termes du Midrash Tan'houma, Parchat Vaéra, au chapitre 15 et du Midrash Chemot Rabba, chapitre 12, au paragraphe 3.

(25) Au chapitre 36.

(26) Ce sont, de façon générale, la manne, le puits de Myriam, les colonnes de nuée, qui empèsent les vêtements, selon le Midrash Tehilim 23, 2, le Midrash Devarim Rabba, à la fin de la Parchat Tavo et le commentaire de Rachi, sur le verset Ekev 8, 4.

(26*) Me'hilta, au début de la Parchat Bechala'h et au verset 16, 4.

(27) Ekev 11, 12 et Be'hayé, à cette référence, entre autres et l'on verra les références dans le Likouteï Si'hot, tome 10, à la page 2, dans la note 10.

(27*) Noa'h 8, 22.

(28) Ekev 11, 11.

(29) Reéh 15, 18 et Sifri sur ce verset.

(30) On verra, notamment, la longue explication du discours ‘hassidique intitulé : «Et, tu sauras», de 5657.

(31) Tehilim 74, 9.

(32) Comme on le sait, selon, en particulier, le Likouteï Torah, au début de la Parchat Reéh, le don de la Torah fit que : «Avaya, transcendant la nature, soit ‘ton D.ieu’, ta force et ta vitalité, celle de chaque Juif».

(33) On verra, notamment, le traité Chabbat 89a et le Midrash Tehilim 1b.

(34) C’était une génération possédant la connaissance, au même niveau que Moché, notre maître, selon le Ets ‘Haïm, en particulier, porte des principes, au chapitre 11 et porte des versets, au début de la Parchat Chemot.

(35) En effet, la manne fut obtenue par le mérite de Moché, puis, par la suite, les colonnes de nuée et le puits de Myriam furent restitués, également par le mérite de Moché, selon l’explication du traité Taanit 9a.

(36) On consultera le traité Yoma 75a, qui explique que : «des pierres précieuses et des perles tombèrent, pour Israël, avec la manne». Ceci s’ajoutait au butin de l’Égypte et de la mer Rouge, qui était particulièrement important, comme l’expliquent le traité Be’horot 5b, le Me’hilta sur le verset Bo 12, 36 et le commentaire de Rachi sur le verset Bechala’h 15, 22. Or, cette richesse était elle-même liée au don de la Torah, puisqu’il est dit, dans le verset Chemot 3, 12 : «quand tu feras sortir le peuple d’Égypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne». Cela veut dire que le butin de l’Égypte, qui était un aspect essentiel de la sortie de ce pays, comme l’expliquent, notamment, le traité Bera’hot 9a et le Likouteï Si’hot, tome 3, à partir de la page 823, était directement lié à : «vous servirez D.ieu sur cette montagne». De fait, nos Sages disent, à la même référence du traité Nedarim, que Moché s’enrichit par les déchets des Tables de la Loi, ce qui veut dire, d’une manière profonde, que sa richesse était une conséquence accessoire de sa Torah. L’opulence matérielle lui fut donc accordée, comme l’écrit le Rambam, dans ses lois de la Techouva, au début du chapitre 9, afin qu’il puisse étudier largement. C’est ce que disent les Likoutim du Maharil à propos de Rabbénou Tam. On peut donc en dire de même pour la génération de Moché, comme l’indiquait la note 34.

(37) Bechala’h 16, 35 et Yochoua 5, 12.

(38) Behar 25, 2-3.

(39) Comme le disent nos Sages, «lorsque les enfants d’Israël avaient besoin d’assurer leur subsistance, le Sanhédrin se rendait chez David et disait...», selon les termes du traité Bera’hot 3b. Il en fut ainsi, notamment, durant sa vieillesse, lorsqu’il avait atteint la plénitude. Dès lors, les guerres de David s’achevèrent et la Terre sainte, pays d’installation, atteignit elle-même la plénitude. David acheva, en outre, les préparatifs pour l’édification du Temple, selon les versets de Divreï Ha Yamim, 1, 8. La révélation divine devint, dès lors, possible.

(40) On verra, à ce propos, le Likouteï Si’hot, tome 18, à partir de la page 294 et tome 16, à la page 174, à partir du paragraphe 4.

(41) Cette notion est analysée précisément dans le discours ‘hassidique intitulé : «Les eaux nombreuses», de l’issue du saint Chabbat Parchat Noa’h 5738, au paragraphe 2.

(42) Comme on le sait, le Baal Chem Tov se révéla parce qu’en son temps, les enfants d’Israël se trouvaient en état d’évanouissement, à l’issue des pogromes de 5408 et 5409, selon un ancien manuscrit de ‘Hassidout, dont l’auteur n’est pas connu.

(43) C’est la raison pour laquelle la direction du Baal Chem Tov est directement liée à la royauté du Machia’h, comme on l’a indiqué dans la note 10.

(44) Selon le dicton du Rabbi Maharach. On verra, à ce propos, le Likouteï Si’hot, tome 1, à la page 124 et tome 12, à la page 186.

(45) Concernant Moché et David, on consultera le traité Sotta 9a.

(46) Selon le texte de la sanctification de la nouvelle lune, d’après le traité Roch Hachana 25a.

(47) C’est alors que le monde entier connaîtra la perfection, au-delà de celle de la création, selon le Tanya, au chapitre 36, le Zohar, tome 3, à la page 125a, que l’on comparera au Zohar, tome 1, à la page 139a, le Rambam, à la fin des lois des rois et le Avodat Ha Kodech, tome 2, au chapitre 39.

(48) Selon la lettre bien connue du Baal Chem Tov, qui est imprimée, notamment, à la fin du livre Ben Porat Yossef et au début du Kéter Chem Tov.

- (49) Michlé 3, 6. Traité Avot, chapitre 20, à la Michna 12. Tour et Choul'han Arou'h, Ora'h 'Haïm, au chapitre 231.
- (50) Traité Guittin, à la fin du chapitre 5.
- (51) Comme on le sait, selon le Likouteï Torah, Parchat Tazrya, au début du discours 'hassidique intitulé : «On discute» et le Séfer Ha Maamarim 5700, à la page 116, les signes et les miracles des Sages de la Michna et de la Guemara furent réalisés par la force de leur Torah, car celle-ci transcende le temps et l'espace. On verra également, à ce propos, le Dére'h Emouna, à la référence qui est citée dans la note 22, expliquant que la Lumière que D.ieu dissimula dans la Torah leur était révélée.
- (52) On verra, notamment, le Yerouchalmi, traité Nedarim, chapitre 6, à la fin du paragraphe 8, qui est cité par le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, lois de Nidda, chapitre 189, au paragraphe 123.
- (53) On verra, notamment, le Rambam, au début des lois de la prière.
- (54) Il en est de même également pour la dimension morale de la prière, le lien et l'attachement à D.ieu, qui sont réalisés du bas vers le haut, selon les forces et à la mesure de l'homme qui prie.
- (55) Mela'him 1, 5, 5. Mi'ha 4, 4.
- (56) C'est aussi la différence qu'il convient de faire entre la Torah, la prière et la pratique des Mitsvot, apportant l'élévation aux domaines permis, en fonction de leur manière de réaliser cette élévation. On verra, à ce propos, la séquence de discours 'hassidique intitulée : «Il a libéré mon âme dans la paix», de 5659, à partir de la page 160 et celle de 5704, à partir du chapitre 18, qui dit que : «la Torah réalise l'élévation du haut vers le bas, d'une manière pacifique, dans la paix». A l'inverse, la prière est orientée du bas vers le haut. C'est la raison pour laquelle elle procède de la guerre. Néanmoins, elle est rendue possible par un rayon de lumière et elle est donc : «un glaive de paix». En revanche, l'effort investi dans les objets matériels est une guerre, à proprement parler. C'est à ce propos qu'il est dit : «on mange du pain à la force du glaive».
- (57) On consultera, sur ce point, le Torah Or, à la page 69c, qui cite le traité Chabbat 101b et les références indiquées : «Moché, tu as bien parlé». Tout recteur de Yechiva, en chaque génération, relève également du niveau de Moché.
- (58) On notera que Rabbi Chimeon Ben Yo'haï, qui est l'exemple cité par la Guemara, dans le traité Chabbat 11a, de quelqu'un qui a l'étude de la Torah pour seule occupation, était une parcelle de Moché, notre maître, selon, notamment, le Sidour de l'Admour Hazaken, porte de Lag Ba Omer, à la page 304b.
- (59) On verra, à ce propos, le Torah Or, à la référence qui est citée dans la note 19.
- (60) On consultera, sur ce point, la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 17, qui est citée dans la même note. On verra aussi le Torah Or, à la page 67b.
- (61) Traité Baba Batra 14b. Le début du Midrash Tehilim dit : «même s'il est dit... ainsi qu'il est écrit... ceci fut instauré par David, roi d'Israël».
- (62) Tome 3, à la page 59b. On verra, sur tout cela et sur la différence qui existe entre l'effet de la prière et celui de la Torah, le Séfer Ha Maamarim Ethale'h Lyozna, à partir de la page 210, le Or Ha Torah, Vaykra, tome 1, à partir de la page 254 et le Séfer Ha Maamarim 5627, à partir de la page 267.
- (63) Tehilim 133, 1.
- (64) Il n'en est pas de même, en revanche, par la prière, comme l'explique le traité Taanit 23a.
- (65) On peut penser que c'est ce que demanda David, selon le début du Midrash Tehilim : «on lira ces Psaumes et l'on recevra une récompense, comme si c'était les lois des plaies et celle de la contamination de l'impureté». Cela veut dire que l'effet de la lecture des Tehilim est comparable à celui de la Torah. On verra, à ce sujet, le recueil de lettres sur les Tehilim Ohaleï Yossef Its'hak, notamment aux pages 200, 201, 203 et 220.
- (66) On verra, sur tout cela, le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 27, dans les notes.
- (67) On verra, à ce propos, la note 59, ci-dessus.
- (68) Au début de la Parchat Tétsé. On consultera, à ce propos, le Likouteï Torah, dans le second discours 'hassidique intitulé Ki Tétsé et son commentaire.